

## M2 droit social après M1 droit privé général?

Par **pirouetcacaouet**, le **09/11/2011** à **18:50**

Bonjour,  
je suis actuellement en troisième année de droit. Pour l'instant dans mes choix d'options je me suis plutôt orientée vers le droit privé général (régime des obligations, droit civil des biens, ...) mais je fais aussi un peu de droit du travail et me rend compte que le droit social me plait.

Cependant, j'ai peur qu'en faisant un master 1 droit social cela me bouche les voies de master 2 droit privé (car je ne suis pas encore certaine de ce que je veux faire, et veux laisser les choix ouverts pour les M2).

Alors ma question est la suivante: peut-on faire un Master 1 droit privé général et être pris en master 2 droit social ressources humaines? ou c'est un choix qui n'est pas judicieux?

Ne faisant que une petite matière de droit du travail j'ai peur de me lancer à corps perdu dans ce domaine dès le M1. Je préférerais faire quelque chose de plus général.

Qu'en pensez vous?

Je suis perdue!

Autre question: A quoi mène réellement un master 2 droit social / ressources humaines, est-ce un domaine qui est prometteur pour l'avenir?

Merci d'avance.

Par **alex83**, le **09/11/2011** à **18:58**

Bonjour,

Ce parcours est logique si vous avez droit social en L3 et que vous ne le négligez pas non plus en M1 droit privé général, si vous ne savez pas encore, c'est une bonne idée.

Vous avez aussi les M1 droit des affaires qui vous permettent de rejoindre un M2 social.

Oui, c'est une matière porteuse, peut-être une des plus porteuses. Le contentieux dans le domaine du droit du travail ne cesse de croître, la chambre sociale est la plus prolifique de

toutes.

Un avocat en droit social n'aura pas de mal à trouver un poste, et cela ouvre la voie à un poste de ressource humaine n'importe où, ou bien, dans la banque ou les assurances... Vous avez aussi tout un pan concernant les organisations professionnelles type syndicats pro, ou par exemple aussi les comités d'entreprise... Bref, ça ouvre pas mal de choses.

Par **pirouetcacaouet**, le **09/11/2011 à 19:15**

Merci pour cette réponse qui est assez encourageante.

Je tiens à préciser que je suis à Rennes, que j'ai obtenu (pour les deux premières années en tout cas) d'assez bon résultats (autour de 13 en première année et 12.8 en deuxième) Mais le master 1 droit privé général de Rennes ne permet pas de prendre droit social en TD (en effet, les matières imposées en TD sont régimes matrimoniaux / droit des sûretés au premier semestre, et droit des entreprises en difficulté/ successions et bancaire au second)

Ce master 1 permet tout de même de prendre des matières relatives au droit social (droit hospitalier, droit de l'emploi, droit du travail, ressources humaines...) mais seulement comme matière dite "mineures", je suppose que cela est un handicap pour intégrer un M2 droit social sélectif?

Il est vrai que je pourrai faire mon master 1 ailleurs, mais pour des raisons personnelles il est préférable que je continue à Rennes encore une année.

Donc prendre des majeures droit privé général et des mineures droit social serait-il un compromis? Si oui, cela servirait-il à quelque chose?

La question se pose aussi dans l'autre sens, puis-je faire un master 1 droit social (avec du droit social en majeure) mais avec du droit privé général en mineur pour faire quelque chose de mixte?

Quelle est la meilleure solution dans mon cas précis d'indécision ? :) (je précise que je suis une pro de l'indécision!!)

Par **Poussepain**, le **09/11/2011 à 19:51**

Il faudrait contacter le/les directeurs de m2 pour lesquelles vous vous posez la question, car eux seuls connaissent leurs critères et qui sait vous remettez peut être.

Globalement tout est possible si vous n'avez pas un dossier trop pourri, il existe des masters très sélectifs qui exigent une pré spécialisation en social, d'autres plus large, avec des privés à coloration sociale, ou des généralistes en droit affaires généralistes. Il se peut aussi que certains directeurs se réservent, pour un ou deux étudiants, de choisir des

parcours atypiques pour donner leur chance à ces étudiants.

Sans autre information je dirais de prendre la majeurs dans la matière que vous aimez, ça serait, par bon sens le critère premier de sélection à niveau égal.

Après un master spécialisé risque de plus vous reprocher une absence de spécialisation antérieur qu'un master généraliste une spécialisation.

Par **bulle**, le **09/11/2011** à **19:52**

Bonsoir,

[citation]Alors ma question est la suivante: peut-on faire un Master 1 droit privé général et être pris en master 2 droit social ressources humaines? ou c'est un choix qui n'est pas judicieux? [/citation]

Oui mais il faudra avoir un dossier qui pourra tenir la route à la fin de votre M1 (une mention AB au minimum)

Sinon le mieux dans votre cas est de prendre les matières de social en mineures.

Le mieux serait de se renseigner sur la politique de recrutement à l'entrée de ce M2.